

1

Politiques publiques, développement et mondialisation en Afrique subsaharienne

Emmanuel GRÉGOIRE et Marie-France LANGE

Comme Bruno Jobert et Pierre Muller (1987) l'ont montré, étudier l'action de l'État consiste à concilier l'analyse des politiques publiques à celle de la théorisation de l'État¹. Il s'agit ainsi d'analyser dans une société donnée les transformations produites par les interventions publiques et d'étudier les politiques publiques en tant que méthode pour comprendre l'action de l'État (Muller, 1990a). Cet examen des politiques publiques ne peut évidemment pas s'effectuer sans prendre en compte les acteurs concernés par celles-ci, comme l'ont démontré les tenants d'une sociohistoire (Payre et Pollet, 2013) ou d'une sociologie de l'action publique (Hassenteufel, 2008). Il s'agit donc d'analyser à la fois l'action de l'État et le rôle des différentes autorités publiques, sans se limiter à l'étude des actions des institutions ou des administrations, mais en considérant l'ensemble des acteurs sociaux, publics ou privés, qui peuvent interagir, aux niveaux local (celui de la mise en application d'une politique) ou national ou supranational (ceux de l'élaboration d'une politique) (Lange et Henaff, 2015). Quel que soit son objet d'étude, le chercheur rencontre toujours ces politiques publiques, car derrière elles, se trouve l'État. Aussi, leur analyse n'est plus du seul ressort de la science politique, de l'économétrie ou de la sociologie, mais elle est également le fait d'autres disciplines des sciences sociales (géographie, anthropologie, démographie, etc.) et même des sciences de la vie et de la terre (*infra*, chapitre 9).

Si l'étude des politiques publiques a débuté dès les années 1930 (Muller, 1990a), tout d'abord aux États-Unis au moment du *New Deal*, elle est beaucoup plus récente en l'Afrique, en raison, entre autres, de la

1. Nous considérons ici que « toute politique publique est le produit de l'activité d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale » (Mény et Thoning, 1989). Pour nous, elle s'applique à des espaces géographiques définis et à leurs habitants.

constitution plus contemporaine des États postcoloniaux. Comme en Occident, ce sont les auteurs anglophones qui se sont, en Afrique, les premiers intéressés à l'analyse de ces politiques, et ce, dès l'époque coloniale (Mair, 1936; Diop, 1959) puis juste après les indépendances (Church, 1963). Au cours des périodes coloniales et postindépendances, certaines thématiques connaissent un intérêt plus marqué, comme l'analyse comparative des politiques « *Indirect Rule/Association* »² initiée par Lucy Mair (1936) et poursuivie par Michael Crowder (1964) et Semakula Kiwanuka (1970). Les études plus « globales » sur le politique (Diop, 1959), même si elles se poursuivent (Enguéléguélé, 2008), font ensuite place aux analyses sectorielles, comme celles relatives à l'environnement (Church, 1963) ou aux politiques agricoles (Barker, 1984) et foncières (Le Bris *et al.*, 1982; Le Bris et Le Roy, 1986) qui connaissent un essor rapide et sont encore très représentées dans la littérature scientifique (voir par exemple, l'ouvrage collectif de Momar-Coumba Diop (2013) sur les politiques publiques au Sénégal). Les recherches sur les politiques de santé connaissent de la même façon un développement rapide (Dozon, 1987³; Fassin, 1987, 2000; Raynaut, 2001; Eboko, 2005, 2015; Ridde, 2011; Olivier de Sardan et Ridde, 2014), tout comme celles sur les politiques d'éducation (Lange, 1991; 2002; Lewandowski, 2011; Charton, 2015; Henaff et Lange, 2015; Dia *et al.*, 2016), les politiques urbaines (Barbier et Le Bris, 1985; Marie, 1998; Jaglin, 1998) ou de transport (Lombard, 2015), etc. L'ensemble des secteurs économiques ou sociaux de l'action publique est dorénavant étudié en Afrique, y compris les thèmes émergents comme les politiques relatives aux Nouvelles technologies de l'information et de la communication (voir les chapitres d'Oumar Kane et d'Olivier Sagna dans le livre de Momar-Coumba Diop (2013) ou celui de Jean-Michel Ledjou, *infra*). Enfin, les politiques de défense nationale, bien qu'anciennes, sont dorénavant étudiées par les chercheurs travaillant au Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). Ces États les privilégient actuellement pour lutter contre le djihadisme : à cet effet, ces politiques se sont même internationalisées à travers la création d'une force conjointe (FC-G5 Sahel) composée de contingents des cinq pays (Grégoire, 2018).

L'étude des politiques publiques, encore peu entreprise en Afrique⁴, reprend la démarche initiée dans les pays du Nord en s'appuyant sur les mêmes références théoriques, concepts ou notions, développés selon les

2. Pour rappel, la classification des auteurs anglo-saxons sur les politiques coloniales était la suivante : *Indirect Rule/Direct Rule* et *Assimilation/Association*, ces quatre appellations correspondant à des définitions précises de types de politiques publiques qui renvoyaient à des choix de gouvernance coloniale.

3. Dans cet article, Jean-Pierre Dozon parle de « politiques sanitaires » et non de « politiques de santé », même si le terme de « politiques de santé » commençait à s'imposer en milieu francophone, puisque le numéro publié en 1987 par la revue *Politique africaine* a pour titre « Politiques de santé », (n° 28, décembre 1987).

4. Du fait, entre autres, que les politistes, travaillant sur les terrains africains, se sont surtout impliqués dans l'analyse de la politique (*politics*), plutôt que dans celle des politiques publiques (*policies*).

différentes disciplines qui investissent le champ des politiques. Par ailleurs, de récentes recherches menées en Occident prennent en compte l'effet de la mondialisation sur les politiques publiques nationales. Ainsi, l'analyse de l'intervention croissante d'acteurs internationaux ou transnationaux dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques devient nécessaire et « permet de mieux prendre en compte la dimension du global dans l'action publique et donc l'impact de la globalisation sur la transformation des formes de l'action publique » (Muller, 2000, p. 190).

Cependant, cette analyse diffère en Afrique du fait que l'internationalisation des politiques publiques y joue un rôle singulier, en particulier dans les pays les plus dépendants de l'aide internationale, et c'est autant l'impact de la mondialisation que celui de la dépendance et des réactions à celle-ci qu'il faut étudier pour comprendre les nouvelles conditions de l'action publique (Coussy, 2003 ; Lange, 2003 ; Lewandowski, 2011 ; Lange et Henaff, 2015). Celles-ci se caractérisent en effet par l'émergence de nouveaux et nombreux acteurs (intervenants étrangers des coopérations, organisations financières, onusiennes, ONG internationales, ONG locales, etc.) et l'interdépendance croissante entre le local, le national, le régional et l'international (Lange, 2001 ; 2003 ; Losch, 2001 ; Olivier de Sardan, 2011 ; Charton, 2015).

Nous partons du principe que ces politiques sont l'expression d'un choix des autorités publiques et comportent par conséquent une toile de fond idéologique qui peut aller de la solidarité nationale à l'individualisme, voire à la discrimination, comme ce fut le cas de l'Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid. Les politiques économiques menées après les indépendances répondaient ainsi au souci de faire en sorte que les États africains contrôlent leur économie pour le bien de leurs populations par le biais de la planification et de nationalisations (entre autres, par la volonté d'une réappropriation des matières premières et du développement autonome des secteurs agricole ou industriel) (Suret-Canale, 1987)⁵. Les politiques sociales, quant à elles, étaient impulsées par un objectif ambitieux de répondre par exemple aux besoins éducatifs des populations, pour assurer la formation du plus grand nombre, mais aussi celle d'élites capables de remplacer les cadres coloniaux. À partir des années 1980, les crises économiques et financières conjuguées à un endettement devenu incontrôlable amenèrent le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale à initier des Programmes d'ajustement structurel (PAS) avec pour objectif, outre de réduire la dette des pays et de renouer avec la croissance, d'encourager le secteur privé et par là le capitalisme : ces PAS ne furent pas non plus couronnés de succès, mais participèrent au triomphe d'une idéologie dominante, le libéralisme économique.

5. Nationalisation dès 1960, par exemple, de la traite arachidière et de l'importation du riz au Sénégal qui visait à soustraire à la tutelle des sociétés de traite des secteurs essentiels à l'économie du pays et à sa population.

La diversité des approches tient au fait que les politiques publiques se présentent à l'analyste comme un objet scientifique relativement complexe. Tout d'abord, leur conduite implique une multiplicité d'acteurs aux ressources et aux horizons différents (Kübler et de Maillard, 2009). Ensuite, elles se déroulent selon des temporalités relativement longues et variables en fonction des domaines sur lesquels elles portent et peuvent avoir des coûts très différents. Elles s'accompagnent parfois aussi de débats techniques *ex ante* d'un haut niveau de spécialisation comme c'est, par exemple, le cas des politiques agricoles, industrielles ou environnementales. Enfin, leurs impacts demandent de prendre en compte la diversité de leurs échelles, comme l'avons déjà souligné, et sont difficiles à établir, d'autant plus que leur évaluation demeure embryonnaire et non systématique en Afrique⁶. *In fine*, les politiques publiques sont au cœur du questionnement sur le mode de fonctionnement des sociétés contemporaines et leur analyse permet d'interroger « ce que les gouvernements font, pourquoi ils le font, et ce que ça change » (Dy, 2002 cité par Kübler et de Maillard, 2009).

Dans ce chapitre, notre démarche privilégie une approche sociohistorique, c'est-à-dire de mise en perspective historique et d'analyse comparative. En procédant ainsi, nous pouvons prendre en compte l'historicité des politiques publiques, mais aussi l'évolution des rapports de pouvoir entre les acteurs, les institutions, selon les différents niveaux, nationaux et internationaux. Il s'agit d'expliquer les transformations successives du rôle de l'État africain, du jeu des différents acteurs sociaux, mais aussi de l'internationalisation de ces politiques publiques qui se caractérise dans le contexte africain à la fois par une dépendance accrue des États vis-à-vis des instances internationales, mais aussi par la production de normes autonomes. Cette analyse sur le temps long permet de faire ressortir les évolutions et les ruptures. Pour cela, nous distinguons trois grandes périodes⁷ :

– la première (1960-1980) est constituée des années qui suivirent l'indépendance des pays africains et qui ont été marquées par une omniprésence de l'État ;

– la deuxième (1981-2000) correspond aux ajustements structurels qui se sont traduits par un retrait assez net des États sous la pression des institutions financières ;

– la troisième (2001-2017) marque, au contraire, une certaine réhabilitation des États désormais devenus « facilitateurs », tout en ne retrouvant pas le rôle qu'ils ont pu avoir dans le passé.

6. « L'évaluation des effets des politiques économiques se heurte à de nombreux problèmes d'imputation du fait de la faiblesse des systèmes d'information, de l'impossibilité de dissocier les mesures de politiques des autres facteurs explicatifs internes ou externes, des difficultés de distinguer les effets des mesures des réformes et les conséquences négatives des crises qui ont rendu nécessaires les réformes » (Hugon, 2001, p.288).

7. Ce découpage en décennies correspond à peu près aux périodes que l'on peut observer dans les différents pays, avec cependant des dates différentes (les PAS, par exemple, ne sont pas entrés en vigueur aux mêmes dates).

L'ère des politiques publiques (1960-1980)

Même si les premières années qui suivirent les indépendances s'inscrivirent globalement dans la continuité de la période coloniale, les nouveaux dirigeants prirent une série de mesures afin de mieux contrôler leur économie et de promouvoir l'émergence de cadres et de dirigeants africains grâce à la mise en œuvre de politiques éducatives.

En effet, dépendants de leurs anciennes métropoles, les nouveaux États ont très vite manifesté leur souci d'indépendance nationale et de libération économique en procédant à des nationalisations de secteurs d'activités entiers et d'entreprises stratégiques (Suret-Canale, 1987), mais aussi de certains secteurs sociaux, comme celui de l'éducation (Makonda, 1988 ; Lange, 2001). Une seconde motivation relevait de la nécessité de prendre en charge des activités que le secteur privé se refusait d'assumer parce qu'il n'en était pas capable ou les estimait insuffisamment rentables, comme la distribution d'électricité ou d'eau, le forage de puits, la téléphonie, le transport ferroviaire, etc. Toutefois, si avant 1960, le secteur public des territoires contrôlés par la France s'apparentait à un modèle unique, un des traits les plus remarquables de la période postindépendance fut sa diversification : le modèle plus ou moins uniforme hérité de la colonisation va se transformer et revêtir une forme spécifique à chaque État, reflet pour une part de ses caractéristiques humaines, naturelles et économiques, et pour une autre part de son orientation politique (Suret-Canale, 1987).

Celle-ci joua un rôle important, car les nouveaux États avaient des options idéologiques distinctes : revendiquées, dès l'indépendance, comme socialistes pour la Guinée et le Mali (puis le Bénin à partir de 1972) et alors influencées par l'Union soviétique ; plus tournées vers l'Occident pour des pays comme le Sénégal, le Burkina Faso et le Niger, tout en privilégiant l'étatisme économique et social ; libérales enfin pour la Côte d'Ivoire. Notons que dans la plupart des pays étudiés, les régimes qui se mirent en place furent très vite autoritaires et à parti unique (quelles que soient leurs orientations idéologiques), toute opposition étant muselée, voire éliminée (Guinée, Mali, Niger, Togo, etc.). Le modèle de régime s'appuyant sur un parti unique, un seul syndicat, des associations aux mains du parti unique, une télévision, une radio et un seul journal contrôlés par le ministère de l'Intérieur s'impose dans de nombreux pays africains, par exemple au Togo. Certains, comme le Sénégal, connaîtront un retour assez rapide à un système politique « ouvert » (1976), tandis que la plupart des autres devront attendre les Conférences nationales, entre février 1990 (Bénin) et août 1991 (Gabon, Congo, Mali, Togo, Niger, Zaïre, etc.) aux résultats très différenciés. Comme l'écrit Momar-Coumba Diop (2001, p.9) : « Dans presque tous les pays, des mouvements politiques, économiques et sociaux tentent de participer de manière organisée à la prise de décision. Depuis la fin des années 1980, avec l'ébranlement des régimes

autoritaires, la société civile est de plus en plus évoquée comme force susceptible de réduire l'influence des États issue des indépendances ».

Une omniprésence étatique

Dans un discours prononcé le 19 octobre 1961 devant la Chambre de commerce, d'agriculture et d'industrie du Niger, le premier président de la République du Niger, Diori Hamani déclara que « l'indépendance politique est consolidée par l'indépendance économique » puis il ajouta que « L'économie de traite génératrice de multiples profits illicites et de charges incompatibles avec la nécessité de la vie économique moderne est irrémédiablement condamnée. C'est un vestige du passé colonial dont la persistance est anachronique dans un pays indépendant recherchant son développement dans le cadre d'une économie planifiée » (Grégoire, 1986, p. 85).

Cette phrase aurait pu être prononcée par beaucoup d'autres chefs d'État africain qui s'attelèrent à abolir l'économie de traite en vigueur durant l'époque coloniale en créant des organismes étatiques afin d'assainir les circuits commerciaux de leur pays, notamment ceux de la commercialisation des cultures de rente (arachides, coton, cacao, etc.) exportées le plus souvent vers l'ancienne métropole⁸ et de l'importation de biens manufacturés importés principalement de celle-ci. Ces deux négoce dominaient alors les économies des pays qui avaient encore peu mis en valeur leurs matières premières. Parallèlement, les États vont investir des secteurs sociaux aussi importants que l'éducation et la santé pour assurer le développement des pays et même, dans certains cas, nationaliser les écoles privées catholiques ou autres existantes comme ce fut le cas au Congo, au Bénin, en Guinée (Lange, 2007), ou au Zaïre (André et Poncelet, 2013) ou, dans certains cas, intégrer les écoles catholiques privées dans le secteur public comme en Côte d'Ivoire (Lanoue, 2003) ou plus tardivement, les nationaliser comme au Burkina Faso. Dans une tradition très française, ils vont tenter de privilégier l'État-providence et l'État social, entre autres en favorisant le développement d'un secteur public ou parapublic qui jouera un rôle important dans le recrutement des jeunes Africains à leur sortie du système scolaire (Lange, 1991).

Ces politiques publiques de développement des administrations et de nationalisation eurent cependant pour effet la constitution d'une fonction publique aux effectifs pléthoriques et le plus souvent insuffisamment formés. Tatillons et pas toujours compétents, les agents des États appliquaient parfois avec zèle les nouvelles mesures législatives prises, s'en prenant notamment aux firmes étrangères accusées de s'enrichir aux dépens des populations, mais aussi aux commerçants locaux peu enclins à respecter la loi et au comportement souvent spéculatif (Grégoire, 1986; Grégoire et Labazée, 1993).

8. En Afrique anglophone (Ghana, Nigeria, etc.), furent mis en place les *Marketing Boards*.

Le faible poids des secteurs privés nationaux

En 1960, le secteur privé était dans la plupart des pays africains représenté par des compagnies coloniales, notamment les grandes maisons de commerce comme la CFAO (Compagnie française de l'Afrique de l'Ouest), la SCOA (Société commerciale de l'Afrique de l'Ouest), la CNF (Compagnie du Niger français), etc. Ces grandes firmes étaient caractérisées par la diversité de leurs activités facilitée par les puissants moyens dont elles disposaient. Elles assuraient l'exportation des cultures de rente et jouaient en même temps le rôle de fournisseurs de biens de consommation, ceux-ci allant des produits alimentaires (riz, blé, sucre, sel, biscuits, etc.) aux objets d'usage courant (outils, quincaillerie, cigarettes, objets de cuisine, etc.), notamment des tissus utilisés pour la confection de boubous et de pagnes. Leur siège se trouvait généralement en France et leur organisation en Afrique était très hiérarchisée avec une agence principale dans les capitales et des succursales réparties dans les villes secondaires.

Ne pouvant opérer seules, elles devaient recourir à toute une série d'intermédiaires auprès desquels elles s'approvisionnaient en produits agricoles (arachides, coton, cacao, etc.) et écoulaient les biens manufacturés importés de métropole, ce qui favorisa le développement d'une classe marchande africaine et constituera un embryon de secteur privé national dans de nombreux pays. C'est sur lui que s'appuieront à leur tour les sociétés étatiques (le plus souvent monopolistiques) qui se substituèrent aux firmes étrangères tout en se méfiant de leur penchant pour la spéculation. Au cours des années 1960 et 1970, ce secteur privé africain fut donc sous étroite surveillance, classes politique et marchande entrant en concurrence, car elles entendaient, chacune, prendre le relais de l'appareil administratif et économique colonial (Amselle et Grégoire, 1987).

Malgré de nombreuses entraves, un secteur privé africain parvint à émerger souvent d'ailleurs à partir d'activités frauduleuses, fréquemment transfrontalières (Grégoire, 1986), ou reposant sur la corruption des agents des États, quel que soit leur niveau dans la hiérarchie. Au début des années 1980, ce secteur privé autochtone apparut aux yeux des organisations internationales comme une alternative au tout État : celles-ci considéraient désormais qu'elles pouvaient s'appuyer sur les hommes d'affaires africains aux côtés des entrepreneurs étrangers pour assurer l'avènement de la libre entreprise (Grégoire et Labazée, 1993)⁹ et du libéralisme qui devait remédier aux carences des États.

9. Les négociants libanais et syriens, qui agissaient autrefois dans le sillage des maisons de commerce coloniales, constituaient une part importante des secteurs privés marchands nationaux.

L'ère des ajustements structurels ou la disgrâce des politiques publiques (1980-2000)

Les Programmes d'ajustement structurel (PAS) lancés au cours des années 1980 reposaient sur le constat que les pays connaissaient, depuis le milieu des années 1970, une crise économique et surtout financière : dette en constante augmentation, croissance faible, déficit de la balance des paiements et des budgets nationaux, dégradation des secteurs agricoles, mauvaise gestion étatique (crise de la gouvernance), effectifs des administrations jugés pléthoriques, etc. (Duruflé, 1988). Ces plans qui cherchaient à supprimer les distorsions liées à l'intervention de l'État préconisèrent une importante réforme de celui-ci (« moins d'État, mieux d'État ») pour faire jouer les lois du marché et par là favoriser le libéralisme et par conséquent la mondialisation. Il s'agissait d'imposer un État minimal dont les pouvoirs et les dépenses seraient désormais réduits, et d'opérer une rupture idéologique radicale, le libéralisme se substituant aux politiques d'étatisation à l'exception des domaines régaliens (intérieur, défense, justice, affaires étrangères).

À ces profondes transformations économiques, s'est adjointe, à partir de la fin des années 1980 déjà marquée par l'effondrement du bloc soviétique, une seconde injonction, celle de démocratiser la vie politique et de mettre par conséquent fin aux régimes autoritaires qui avait un peu partout pris en mains les rênes des États, une fois le colonisateur parti. Libéralisme, voire ultra libéralisme et démocratisation devenaient donc les idéologies économiques et politiques dominantes, les Conférences nationales marquant la chute de certaines dictatures (Mali, Niger, etc.) et organisant la vie démocratique sous forme d'élections présidentielles et législatives.

Les politiques de décentralisation

Les politiques de planification nationale et régionale, qui avaient pour objectif de définir des actions de développement économique et social pour une période déterminée (généralement cinq ans), furent bannies et remplacées par la décentralisation qui devait permettre une meilleure gestion du territoire national. Au cœur des réformes institutionnelles et des exigences de démocratisation depuis le début des années 1990, ces politiques de décentralisation ont pour principaux objectifs la relance du développement local et le souci de rapprocher les services publics des citoyens afin de mieux répondre à leurs besoins. Ainsi, elles conditionnent la bonne gouvernance administrative en transférant des compétences de l'État aux collectivités territoriales. Ces nouvelles politiques furent mises en place dans de nombreux pays africains. Au Mali et au Niger, elles répondaient aussi aux revendications des rébellions touarègues du début des années 1990 (Grégoire, 2013). Cette réforme donna lieu à de nouveaux

découpages administratifs au Niger où des Touaregs purent accéder à des postes de responsabilités, prendre des décisions en matière de développement local et gérer des budgets. *In fine*, ces élus sont désormais considérés comme étant les mieux placés pour administrer leur région et ses communes et lutter contre la pauvreté.

Cependant, ces politiques de décentralisation ont rencontré de multiples problèmes dans leur mise en œuvre. D'une part, il a fallu dans certains cas établir un nouveau découpage territorial, nécessitant la recherche de consensus, puis organiser des élections locales, processus qui s'est avéré long et source d'oppositions et de conflits (Fay, 2000). D'autre part, partout, le transfert des ressources financières et humaines de l'État vers les nouvelles collectivités territoriales s'est effectué soit de façon insuffisante, soit ne s'est pas fait et, souvent, la décentralisation s'est limitée à une déconcentration de quelques services de l'État. Enfin, dans certains pays, la difficulté venait aussi de l'absence de la présence de l'État dans les régions les plus défavorisées. Aussi, la question de comment décentraliser quand le « centre » est absent s'est alors posée : en clair, il fallait d'abord « centraliser », c'est-à-dire créer des structures administratives, auparavant inexistantes, pour décentraliser. Dans l'ensemble, la décentralisation a pu provoquer la reproduction ou l'augmentation des inégalités sociales et régionales (Le Bris et Paulais, 2007), les politiques publiques étatiques ne jouant pas leur rôle redistributif et les régions riches déjà dotées d'une administration régionale ayant gardé et renforcé leurs avantages. Le processus de décentralisation a cependant pu, dans certains cas, jouer un rôle dans l'évolution des politiques sectorielles du fait de l'action publique menée par les territoires décentralisés, comme l'avait montré Pierre Muller (1990b) pour le cas français.

*Les États sous la coupe des organisations de Bretton Woods :
les politiques de libération des économies africaines*

Ces nouvelles orientations économiques ont été le plus souvent élaborées, voire imposées, par les acteurs internationaux avec à leur tête le FMI et la Banque mondiale : les États africains ont subi, plutôt que participé aux décisions prises, et ont été contraints d'appliquer des politiques libérales définies de l'extérieur sans pouvoir les amender ni s'y opposer.

À leur origine se trouve le constat du rapport Berg de la Banque mondiale (Berg, 1981) qui préconise le libre-échange et la levée des barrières douanières, jugées pénalisantes pour les échanges, et prône la dévaluation de la plupart des monnaies africaines dont le cours était considéré comme étant trop élevé, celle (de 50 %) concernant le franc CFA ne s'effectuant qu'en janvier 1995. S'agissant du secteur public, le rapport Berg préconisait une vaste politique de privatisation et de libéralisation qui va de la santé à l'éducation, aux transports et à l'industrie. Le « consensus de Washington », expression qui tire son nom d'un article

publié par l'économiste John Williamson (1990)¹⁰, s'impose ensuite et reprend les idées défendues dans le rapport Berg à savoir : libéralisation, privatisation, ouverture vers l'extérieur auxquelles s'est ajoutée à la fin des années 1990, la bonne gouvernance.

Pour imposer ce « consensus néolibéral », les politiques publiques menées par les États depuis leur accession à l'indépendance étaient systématiquement critiquées à partir d'un inventaire méticuleux de leurs défaillances : il s'agissait de dénoncer les incohérences de l'État développeur. Pour y remédier, il fallait réduire sa marge de manœuvre en préconisant un État minimum sans pour autant totalement éliminer les politiques publiques qui se voyaient assigner d'autres objectifs : interventions destinées à encourager la compétitivité des exportations, protection de certains secteurs et acteurs menacés par la libéralisation, etc. (Coussy, 2002). Notons que ces nouvelles politiques devaient prendre également en compte le souci d'intégration régionale et par conséquent les dispositions législatives et règlementaires des organisations régionales comme la CEDEAO (Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest) et la CEMAC (Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale pour ce qui est des transports et plus globalement des circulations humaines et marchandes et l'UMOA (Union monétaire ouest-africaine) pour les aspects monétaires (gestion du franc CFA).

Les politiques publiques furent donc mises au service de la mondialisation libérale, le marché jouant le rôle de dérégulateur de l'économie, autrefois encadrée par l'État. Aussi, des mesures structurelles importantes furent prises :

- ouverture à la concurrence et aux investissements étrangers ;
- réduction des quotas et des tarifs douaniers ;
- libre circulation des capitaux ;
- nombreuses dérèglementations ;
- désindustrialisation du fait de la disparition des entreprises publiques non rentables ;
- meilleure défense de la propriété.

Ces dispositions transformèrent profondément et durablement les économies africaines désormais régulées par la loi du marché et exposées à ses excès. Elles se traduisirent donc par un retrait marqué des prérogatives des États. Enfin, ces politiques de libéralisation sapèrent progressivement, idéologiquement et financièrement, les instruments d'intervention et de régulation étatiques, et firent voler en éclats le contrat social (Janin, 2009).

10. John Williamson a parlé de « consensus de Washington », car les trois institutions (Trésor américain, Banque mondiale, FMI), qui défendent une approche néolibérale, sont situées à Washington.

*Les politiques de privatisation des économies africaines
et des secteurs sociaux*

Les États, qui ont été contraints de dissoudre des compagnies nationales ou des sociétés mixtes dans de nombreux secteurs, ont vu leur pouvoir concurrencé par des entités privées, qu'elles relèvent des domaines de la production, de la commercialisation, des services ou même des secteurs sociaux. Une partie de ces entités possède une capacité d'intervention à l'échelle du monde comme les multinationales qui privilégient les secteurs des mines, des cultures d'exportation (comme le groupe Unilever), de la pharmacie, de la téléphonie (comme Orange), du tourisme balnéaire, du transport et des ports (comme Bolloré). Des pans entiers de l'économie touchant à des secteurs variés sont ainsi passés du giron de l'État à celui de sociétés privées, souvent de grands groupes internationaux, comme nous venons de le souligner. D'autres entreprises privées se concentrèrent dans les seuls territoires nationaux : des sociétés publiques intervenant auparavant dans le commerce des vivres, des cultures de rente, des biens manufacturés et le transport¹¹ furent ainsi dissoutes pour laisser la place à des opérateurs privés (Grégoire et Labazée, 1993).

De même, dans le domaine de la santé, les pharmacies populaires comme celles du Niger ne purent faire face à la concurrence de structures privées et les structures publiques virent agir à leurs côtés une multitude de cliniques et de centres de soins privés. Il en fut de même de l'éducation où on assista à l'ouverture d'écoles privées, certaines très onéreuses destinées aux classes privilégiées, d'autres plus abordables tournées vers les classes moyennes et, enfin, certaines appelées les « écoles *low cost* », destinées à un public très défavorisé. L'explosion de nouveaux types d'écoles en Afrique subsaharienne a été analysée comme un processus de « diversification du champ scolaire »¹² qui a permis l'accroissement des établissements scolaires privés qui relèvent à la fois du privé marchand et non marchand. Si le processus de privatisation de l'éducation en Afrique commence à être étudié (Kitaev, 1999 ; Lewandowski, 2007 ; Wodon, 2014), sa mesure demeure difficile du fait que de nombreuses écoles privées ne sont pas reconnues officiellement par les États et que les services statistiques ne sont pas toujours capables de fournir des données

11. La libéralisation profita à de nombreux opérateurs privés et donna naissance à de multiples pratiques illicites (racket des passagers aux contrôles de police et de douane).

12. « Ce que nous nommons "diversification du champ scolaire" correspond au processus du retrait de l'État, constaté par l'apparition ou le développement rapide à côté des écoles publiques (souvent très majoritaires, voire exclusives au début des années 1990, selon les pays) de nouveaux types d'école (écoles privées laïques ou confessionnelles, écoles communautaires ou associatives...) et la reconnaissance juridique de ces nouvelles écoles. » (Lange, 2003 : 150). La diversification de l'éducation a pu prendre des formes extrêmes en Afrique, comme au Mali, où on a pu compter jusqu'à huit types d'écoles formelles et deux types d'écoles non formelles pour l'enseignement primaire (Lange et Diarra, 1999 : 172). En ce qui concerne la grande diversité des écoles privées, voir aussi Kitaev (1999).

complètes et fiables¹³. Cependant, l'ensemble des auteurs s'accorde pour estimer une très forte progression des écoles privées. Ainsi, au Burkina Faso, en 1969-70, la part des écoles privées est estimée à 3,3 % contre 18,9 % en 2013-14 (Compaoré et Pilon, 2018) et, au Mali, la part des élèves inscrits dans l'enseignement primaire privé passe de 6 % aux débuts des années 1970 à 35 % en 2011. À la privatisation des services sociaux, source de dépenses supplémentaires pour les populations, est venue s'ajouter la réintroduction des frais scolaires (Henaff, 2003) ou médicaux : une autre façon pour les États de se désengager des secteurs sociaux, au nom de la nécessité imposée du « recouvrement des coûts » défendu par la Banque mondiale. Ces deux politiques, privatisation et augmentation des coûts des services publics pour les populations, ont entraîné de très fortes inégalités dans l'accès à ces services de base, y compris de genre (Nishimura et Yamano, 2013). Les politiques de rigueur ont ainsi eu des incidences auprès des jeunes et c'est « l'espoir d'une ascension sociale grâce à la scolarisation qui semble brisé, ainsi que leur désir d'émancipation des anciens rapports de subordination entre aînés et cadets », entraînant des « processus d'exil » (Mazzocchetti, 2014, p.49-50).

L'échec des politiques néolibérales de mondialisation

Les décennies qui suivirent la Seconde Guerre mondiale ont été caractérisées par une grande homogénéité des politiques publiques : le développement est alors conçu dans un cadre uniquement national où l'État programme, oriente et intervient (Losch, 2001). S'en est suivie une période de passage du développement à la mondialisation qui s'est traduite par une érosion du pouvoir des États, une perte de souveraineté au profit des agences d'aide et la dépossession des gouvernements d'une partie de leurs politiques publiques au profit d'une idéologie du « tout marché » (Losch, 2001).

S'il y a des politiques de mondialisation, ce qui a été particulièrement frappant en Afrique, il y a aussi mondialisation des politiques dans la mesure où ce sont les mêmes politiques qui ont été appliquées un peu partout en Afrique sans prendre en compte les spécificités nationales (Coussy, 2003). Pourtant, une des leçons des trente années de développement est bien le constat de la diversité et de l'enracinement des trajectoires nationales. La prise en compte de cette réalité aurait dû se traduire par des politiques spécifiques et non par la généralisation d'un modèle standard (Losch, 2001). De ce fait, face aux médiocres résultats des remèdes proposés par les agences internationales (FMI, Banque mondiale, etc.) et à la dégradation alarmante de nombreuses situations nationales, les prescrip-

13. Pour contourner la faiblesse des informations fournies par les statistiques scolaires, Quentin Wodon (2014) utilise des données issues des « enquêtes ménages » et non uniquement celles des ministères de l'Éducation.

tions qui exprimaient globalement l'intérêt des pays développés (États-Unis, Europe, Japon) sont devenues de plus en plus directives et radicales si bien qu'on assista à une surenchère dans les mesures imposées (Losch, 2001) d'où de nombreux échecs.

En effet, les PAS ont permis d'imposer une politique multilatérale aux pays africains, les forçant à ouvrir leurs marchés domestiques aux firmes multinationales. Ces politiques de privatisation leur ont toutefois permis de se désengager d'investissements trop lourds. En dépossédant les pouvoirs publics nationaux au profit d'acteurs économiques privés et en remettant en cause l'État-providence, les programmes imposés « clés en main » (dont certaines mesures se sont avérées inapplicables faute d'avoir été adaptées aux contextes locaux) eurent pour conséquences une paupérisation des populations et un accroissement des inégalités (Guénard et Dubois, 2001 ; Winter, 2001). Autrement dit, si les politiques publiques adoptées après les indépendances visaient à l'amélioration du bien-être des populations, celles définies dans les PAS eurent l'effet inverse (Akindès, 2000), ce qui accrut la pauvreté et les inégalités¹⁴, mais aussi délégitimèrent les États. La violence des réformes économiques et sociales imposées de l'extérieur aux populations amputa en effet leur pouvoir d'achat qui ne cessa de se détériorer depuis la mise en place des PAS (baisse des salaires, licenciements, fin des subventions des prix des produits de première nécessité, etc.). En outre, la dévaluation du franc CFA entraîna dans les pays concernés, un surenchérissement du prix des produits alimentaires (riz notamment) et des biens manufacturés importés, affectant en premier lieu les habitants les moins fortunés des villes. En réponse à la dureté de ces nouvelles conditions de vie, des résistances locales se manifestèrent. Selon les pays, elles prirent diverses formes allant des émeutes de la faim, aux manifestations souvent violentes de rues, aux grèves dans la fonction publique, aux révoltes des élèves et des étudiants, etc. Tous ces mouvements exprimaient leur rejet unanime de ces politiques néolibérales et dénonçaient le nouveau fonctionnement de l'État et de ses services d'où une demande forte de retour en arrière à travers la mise en place de réformes à vocation sociale, revendication dont il sera en partie tenu compte à la fin des années 1990 comme nous le verrons plus loin.

Moins de dix ans après leur démarrage, la plus grande partie des programmes d'ajustement structurel mise en place sous l'égide des institutions de Bretton Woods s'avéra ne pas obtenir les résultats attendus, entre autres, ceux de la réduction de la dette et de la relance économique. Certes, des restructurations étaient en cours, mais les pays africains demeuraient écrasés par le fardeau de la dette, soumis à un ajustement déflationniste qui engendrait appauvrissement et récession, sans que se

14. Si beaucoup d'Africains s'appauvrirent, un petit nombre s'enrichit à la faveur de cette nouvelle donne par le recours à des ressources qui ne relèvent pas toutes de la sphère légale ou de l'économie réelle (Courade, 2001).

matérialisât le « scénario de sortie de crise » tant annoncé par les organismes internationaux (Duruffé, 1988).

Dès 1996, la communauté internationale reconnut que la situation d'endettement extérieur d'un certain nombre de pays très pauvres, la plupart situés en Afrique, était devenue extrêmement difficile et avait un impact négatif sur leurs perspectives de développement. On assista à la naissance de l'Initiative pays pauvres très endettés (PPTE), fondée sur une action coordonnée de la communauté internationale, y compris les institutions multilatérales de développement (FMI, Banque mondiale, banques régionales de développement), visant à réduire le poids de la dette extérieure à un niveau soutenable. Puis, en 1999, l'initiative PPTE a été renforcée. Les allègements de dette ont produit des résultats tangibles tant en termes de viabilité de la dette des pays éligibles que de financement des dépenses allouées à des secteurs comme la santé, l'éducation et à la réduction de la pauvreté. Cependant, la CNUCED estime dans un rapport (2002) qu'il n'y a pas eu vraiment de remise en cause du Consensus de Washington, du fait des conditionnalités visant la libéralisation de secteurs (comme le café en Côte d'Ivoire en 1998) en échange de l'éligibilité à l'initiative PPTE. Mais, selon le FMI, les pays ayant bénéficié des efforts consentis dans le cadre cette initiative ont vu leur service de la dette se réduire d'environ 1,8 % du PIB entre 2001 et 2014, alors que les dépenses associées à la lutte contre la pauvreté se sont accrues de 1,7 % du PIB (ministère de l'Économie et des Finances, 2016). Conjuguée à l'effort additionnel consenti par certains créanciers bilatéraux et multilatéraux, le FMI estime que l'initiative PPTE a permis de réduire les ratios de dette sur PIB de ces pays de l'ordre de 80 % par rapport à leur niveau de dette sur PIB précédant le point de décision.

Prenant acte de l'échec de ces politiques libérales avéré un peu partout en Afrique, les institutions internationales procédèrent à une révision explicite de leurs théories et de leurs recommandations : la lutte contre la pauvreté et les inégalités, qui s'étaient accrues au cours de cette période, devint une nouvelle priorité. Certains auteurs considèrent que l'abandon des objectifs du Consensus de Washington au profit de la lutte contre la pauvreté constitue un nouveau « paradigme » du développement (Jean, 2017).

La réhabilitation des politiques publiques (2001-2017)

La lutte contre une pauvreté grandissante et des inégalités sans cesse croissantes s'imposa à la fin des années 1990 si bien qu'on assista à une réhabilitation progressive des politiques publiques seules capables de prendre en charge ces deux fléaux (pauvreté et inégalités), mais de nombreuses institutions nationales spécialisées dans des domaines précis avaient entre-temps disparu. De l'ultra libéralisme on passa à un modèle

social libéral au sein duquel l'État protecteur retrouvait un certain rôle pour atténuer les effets négatifs de la mondialisation (détérioration du niveau et des conditions de vie des populations alors que les États connaissaient des phases de croissance) (Guénard et Dubois, 2001).

En effet, depuis le début des années 2000, les institutions financières internationales et les bailleurs de fonds se sont rendu compte qu'ils avaient été trop loin dans l'affaiblissement des États consécutif à l'ajustement structurel¹⁵, et que ni le secteur privé ni les ONG ne pouvaient se développer sans des États fonctionnels (Randrianasolo *et al.*, 2011). Aussi, l'État réhabilité pourrait s'efforcer de concilier intérêts particuliers et bien commun, ces nouvelles politiques publiques pouvant alors être qualifiées d'intermédiaires, car « ni configurées strictement par un cadre macroéconomique, ni réduites à des mesures sociales palliatives » (Winter, 2001). L'État comme acteur central et incontournable du développement retrouva donc une certaine légitimité, car il doit, par ses actions, aider à relever les enjeux socioéconomiques et humains auxquels le continent est confronté. En outre, les États et les bailleurs de fonds mirent de nouveau l'accent sur les politiques d'éducation, de santé, de création d'emplois et de lutte contre l'exclusion.

Au niveau international, ce retour avait été acté par le rapport de la Banque mondiale (1997) qui reconnaissait le rôle central de l'État dans le développement. Ce retour a été entériné par le rapport de 2000-2001 « Combattre la pauvreté », puis par la *Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement* (mars 2005) qui encourageait l'appropriation de l'aide publique au développement par les pays concernés et partait du principe qu'il n'y a pas de développement sans un État fort, structuré et fonctionnel¹⁶. Cette déclaration de Paris fut renforcée par le *Programme d'action d'Accra* (2008) qui s'est traduit par l'élargissement de la *Déclaration de Paris*, en visant désormais « l'appropriation démocratique » et en prévoyant explicitement un rôle pour la société civile dans ce processus (Randrianasolo *et al.*, 2011).

Ce retour de l'État est intervenu dans un contexte économique marqué d'abord par de nouvelles dynamiques « Suds-Suds » symbolisées par la forte percée de la Chine en Afrique qui entend y exploiter les matières premières et y ouvrir de nouveaux débouchés à ses industries¹⁷, et par la

15. Les plus sinistrés d'entre eux sont parfois qualifiés d'États défaillants n'étant plus capables de remplir leurs fonctions essentielles et ne pouvant répondre aux besoins essentiels de la population, de régulation économique, de développement, d'environnement, de droits de l'homme, etc.

16. La même année, la Banque mondiale publia un rapport intitulé « Bâtir des États performants. Créer des sociétés engagées » (2005) qui insiste sur la nécessité d'appuyer simultanément le renforcement des États et la capacité des « sociétés » et des citoyens à exiger de leurs gouvernements qu'ils remplissent leurs missions régaliennes et répondent à leurs besoins.

17. La formation de la « Chinafrique » au cours des années 2000 a profité des relations difficiles entre certains pays (Angola, Soudan, Zimbabwe, etc.) et les institutions internationales.

crise financière mondiale de 2007-2008 qui a également touché l'Afrique, certes dans des proportions moindres que l'Occident (voir *supra* Introduction).

La recherche de politiques publiques compatibles avec la mondialisation

Les politiques publiques devaient désormais limiter les effets négatifs de la mondialisation et pallier les défaillances du marché que l'État doit corriger (Coussy, 2001) d'où la notion d'État facilitateur et régulateur. En ce sens, les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) se sont inscrits dans cette optique en faisant de la lutte contre la pauvreté un nouvel objet transversal des politiques publiques. Il s'agissait de répondre aux besoins de base des populations les plus défavorisées tels que l'éducation, la santé, etc. Toutefois, l'accent mis sur ces secteurs a privilégié la quantité pour atteindre les objectifs fixés en termes d'indicateurs aux dépens de la qualité, comme cela a été démontré en ce qui concerne l'éducation (Henaff et Lange, 2009 ; 2011 ; Niang, 2014).

L'intervention du secteur privé eut donc des conséquences négatives dans de nombreux domaines comme l'éducation, la santé ou les TICs, qui ont connu une croissance considérable en Afrique au cours de ces dernières années et sont dominés par des multinationales (voir Ledjou, *infra*), le négoce des vivres, qui renvoie à un enjeu essentiel, celui de la satisfaction en vivres des populations, et bien d'autres. Pour remédier à cela, les institutions internationales prônèrent une imbrication plus étroite du public et du privé d'où l'émergence de la notion de « brouillage » des frontières entre la sphère publique et le secteur privé (Nay, 2010), celui-ci étant censé exécuter des décisions publiques pour remplir un objectif d'intérêt général. Les tentatives de déléguer la gestion du service public à des entrepreneurs privés ont concerné tous les domaines, y compris l'éducation. La plupart du temps, les expériences ont échoué, comme au Mali, où les promoteurs d'écoles qui avaient bénéficié de prêts octroyés par la Banque mondiale pour la construction de leurs établissements ne purent jamais rembourser leurs dettes et ces écoles furent fermées ou remises à l'État. Au Burkina Faso, l'expérience de location-vente d'établissements scolaires à des entreprises privées ou de gestion déléguée de ceux-ci à des ONG a rencontré les mêmes problèmes, à savoir la difficulté de trouver des familles solvables en quantité suffisante pour équilibrer les recettes des entrepreneurs privés ou des ONG¹⁸. Cette privatisation de l'enseignement a été demandée et soutenue par les intervenants étrangers (Lange, 2003), parfois, elle faisait même partie des conditionnalités imposées en échange de financements destinés aux projets ou aux plans éducatifs (Compaoré et Pilon, 2017). L'intervention de plus en plus forte des orga-

18. Données recueillies entre 1994 et nos jours au Mali et au Burkina Faso par Marie-France Lange.

nisations internationales a aussi eu pour effet de mettre en place des structures déconnectées des systèmes nationaux et d'entraîner une perte de décision des États (pour la lutte contre le sida, voir Eboko, 2015 et Tchiombiano *et al.*, *infra*).

L'internationalisation de l'éducation et le processus de mondialisation ont aussi permis à de grandes firmes internationales, comme *Bridge International Academies Ltd* (BIA), d'investir dans l'éducation des enfants africains les plus pauvres, en particulier dans les pays anglophones. Cependant, cette privatisation à outrance a aussi suscité de fortes oppositions de la part d'organisations nationales ou internationales¹⁹ ou de syndicats d'enseignants et certains gouvernements ont dû mettre un terme à ces expériences en interdisant à ces firmes internationales de continuer à dispenser des enseignements dans leurs « *écoles low cost* », comme en Ouganda, par exemple.

La réhabilitation des politiques publiques et le nouveau rôle de la « société civile »

L'une des décisions pour redonner un rôle de programmation aux États fut d'abandonner les « projets de développement », nombreux, rarement coordonnés et établis sur de courtes durées, au profit d'une planification le plus souvent décennale, parfois adossée à des documents de perspectives sur de plus longues durées, définissant les objectifs de la politique nationale, mais fréquemment limitée à un seul secteur. La plupart des secteurs économiques ou administratifs ont été concernés par ces plans décennaux, comme l'élevage (Plan décennal de développement de l'élevage (PLADEVEL) au Sénégal), l'agriculture (Programme national d'investissement pour le secteur agricole (PNISA) au Mali), l'administration (Plan stratégique décennal de modernisation de l'administration (PSDMA) au Burkina Faso), la justice (Programme décennal de développement de la justice (PROJEU) au Sénégal), etc. Les secteurs sociaux comme l'éducation²⁰ et la santé ont aussi bénéficié de plans décennaux dans la plupart des pays africains. Les seuls pays à ne pas produire de plans décennaux

19. Voir par exemple, les actions de *The Global Initiative on Economic Social and Cultural Rights* (GI-ESCR) (<http://globalinitiative-escr.org/>) ou encore de *The Right to Education Initiative/Initiative pour le droit à l'éducation (RTE Initiative)* (<http://www.right-to-education.org/>).

20. Ainsi, les pays africains, dépendant de l'aide internationale pour financer en partie leurs systèmes éducatifs, sont passés de l'outil « projets éducatifs » à celui de « plan décennal de l'éducation », selon un même schéma: Plan décennal de développement de l'éducation (PDDE) au Niger, Programme décennal de développement de l'éducation de base au Burkina Faso (PDDEB), Plan décennal de développement du secteur de l'éducation (PDDSE) au Bénin, Programme décennal de l'éducation et de la formation (PDEF) au Sénégal, ou plus récemment, Plan décennal de développement de l'éducation et de l'alphabétisation (PDDEA) au Tchad, etc.

sont souvent les pays dits « fragiles », c'est-à-dire connaissant une situation de conflits ou de post-conflits ou une quasi-absence de l'État et de ses administrations centralisées ou déconcentrées.

Les politiques publiques sectorielles eurent alors des temporalités distinctes et ne sont pas toujours parvenues à harmoniser programmes et financements internationaux et objectifs nationaux. À ces politiques sectorielles, se sont jointes des politiques transversales ou intersectorielles, comme les Cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), généralement d'une durée de cinq ans, ou comme au Mali, le Plan décennal pour la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) 2006-2015, censé être en concordance avec le CSLP de 2002-2006 et celui de 2007-2011 (CSCR, Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté), mais en concurrence de fait avec plusieurs plans décennaux sectoriels.

Le but de ces plans décennaux transversaux est de redonner une cohérence à l'action de l'État, mais aussi de cibler une orientation générale prioritaire, comme celle de la lutte contre la pauvreté, et donc de donner un cadre stratégique et du sens aux politiques publiques sectorielles. Différents problèmes subsistent cependant, comme l'utilisation d'indicateurs de suivi différents, malgré quelques tentatives pour harmoniser l'évaluation des différents outils de l'action de l'État (CSLP, plans décennaux sectoriels, plans décennaux transversaux) qui dépendent de fait à la fois des ministères sectoriels (éducation, santé, agriculture, etc.) et des ministères transversaux (plan, aménagement du territoire, économie et finances, etc.).

Par ailleurs, la demande de planification de la part des institutions internationales, dépendant d'agendas internationaux divers, a souvent eu pour effet que plusieurs plans d'un même secteur furent concomitants, sans être liés : par exemple, dans le secteur de l'éducation, des plans « Éducation pour tous » (EPT) ont été produits suite à la Conférence de Jomtien ou au Forum de Dakar, sans être achevés ni parfois évalués, des plans sous-sectoriels nationaux ont continué d'être promus parce qu'ils correspondaient à une volonté politique nationale ne répondant pas aux priorités de l'agenda international, en même temps que les plans décennaux de l'éducation se mettaient en place. On observe cependant une certaine stabilité quant au choix en faveur d'une planification décennale, puisque certains pays ont déjà engagé leur deuxième plan de politique sectorielle décennale (comme le Sénégal ou le Burkina Faso en ce qui concerne l'éducation, par exemple). Mais la cohérence de l'ensemble de ces plans décennaux a été questionnée et un nouvel outil de politique publique est en train de s'imposer en Afrique, plus orienté vers la croissance et le développement économiques, en vue de rejoindre les pays dits « émergents ». En 2014, le Plan Sénégal émergent (PSE) est défini comme nouvelle stratégie qui « constitue le référentiel de la politique économique et sociale sur le moyen et le long terme » (PSE, 2014, p. VIII). La Côte d'Ivoire et le Burkina Faso ont également présenté des plans visant à

rejoindre les pays émergents et qui forment de fait un cadre politique général d'action publique. Enfin, le Niger a mis en œuvre, à partir de 2012, une planification nationale après trois décennies d'abandon. Son Plan de développement économique et social (PDES) 2012-2015, renoue avec la planification économique et a été le principal cadre de dialogue avec les Partenaires techniques et financiers (PTF), en matière de politiques macroéconomiques et de stratégies sectorielles sur la période 2012-2015. Il a fait l'objet d'une évaluation afin d'apprécier dans quelle mesure les résultats stratégiques planifiés ont été atteints, d'une part, et de tirer les enseignements opportuns pour la mise en œuvre du PDES 2017-2021, d'autre part. L'évaluation effectuée par des bailleurs de fonds internationaux a formulé plusieurs recommandations afin d'enrichir la formulation du PDES 2017-2021, ce dernier s'inscrivant dans le cadre des agendas internationaux (Agenda 2030 des Nations unies, Agenda 2063 de l'Union africaine, Vision 2020 de la CEDEAO).

Les institutions internationales vont aussi désormais chercher de plus en plus à associer les populations destinataires des actions de l'État et de l'aide extérieure à la définition des stratégies d'où le nouveau rôle accordé à la « société civile », ceci dans le but affiché de parvenir à une meilleure gouvernance d'une part, et d'obtenir un consensus auprès des populations, d'autre part. Toutefois, les organisations de la société civile n'ont pas atteint le même stade de formation dans tous les États²¹ si bien que la participation des citoyens à la vie publique est très variable selon les pays. De fait, depuis l'avènement des processus de démocratisation politique observés à partir des années 1990, on assista à l'émergence de nouveaux acteurs : les ONG internationales et nationales, les syndicats, les femmes, les jeunes, les religieux, les ressortissants de certaines régions, etc. furent autant de nouveaux groupes de pression, tous demandant à être reconnus et exigeant plus de rigueur et de justice face à une corruption généralisée. Parallèlement, la gouvernance revêtit différentes et parfois nouvelles formes : si la gouvernance étatique et bureaucratique demeure prééminente, le mode de gouvernance associatif s'est renforcé à travers les projets des ONG et des collectivités locales. Ainsi, la gouvernance communale s'est développée sous l'effet des politiques de décentralisation, tandis que la gouvernance coutumière qui consiste en la délivrance de services de sécurité, de proximité, d'assistance et de justice demeure toujours opérationnelle. Enfin, la gouvernance mécénale qui prend la forme de construction d'infrastructures (puits, écoles, dispensaires, églises, mosquées, etc.) par de riches commerçants, des hommes politiques ou de hauts cadres de l'administration ou des affaires n'est plus du tout négligeable comme l'a souligné Jean-Pierre Olivier de Sardan lors d'un atelier-débat (Randrianasolo *et al.*, 2011).

21. Son poids est très variable d'un État à l'autre : faible au Niger, il est plus fort au Burkina Faso ou au Mali à travers par exemple la FECONG (Fédération des collectifs d'ONG) ou des syndicats.

Il n'en reste pas moins que la référence à la « société civile » pose questions, du fait que les programmes ou plans sont décidés en grande partie lors des réunions de concertation entre les ministères et les bailleurs de fonds. Dans quels domaines, la « société civile », si souvent interpellée ou citée par les gouvernements ou les institutions internationales, a-t-elle participé à l'élaboration des plans décennaux qui forment le socle des politiques publiques sectorielles ? Le consensus, revendiqué et affirmé, ne résiste pas à l'analyse empirique, et lorsqu'il y a « consensus », c'est parfois pour s'opposer aux réformes imposées ou les vider de leur sens. Comme l'ont déjà décrit de nombreux auteurs à partir d'études de cas relatives à l'Europe, les ambiguïtés des discours sur les réformes (Palier et Surel, 2005) ou le « voile de l'imprécision²² » (Gibson et Goodin, 1999) ou encore « les idées floues » (Verdier, 2008) constituent une dimension fondamentale de l'action publique. En Afrique, cependant, une partie des réformes et des politiques publiques étant « importées », leurs élaborations et leurs mises en œuvre, d'une part, nécessitent la « traduction » indispensable à leur acceptabilité et, d'autre part, ne bénéficient pas toujours d'une administration étatique convaincue et disposée à réellement les mettre en œuvre, sans auparavant en avoir effectué d'importants changements d'objectifs (Henaff et Lange, 2015). Ces réinterprétations successives, qui se construisent du niveau international, au niveau national, puis local, obligent souvent les États à faire évoluer les réformes décidées. Finalement, c'est au stade « du vécu » des politiques publiques que certains acteurs imposent leurs choix et leurs priorités, tandis que d'autres, plus marginalisés, échappent à toute politique publique²³.

Conclusion : le paradoxe des nouvelles politiques publiques

Ce chapitre qui a retracé l'évolution du rôle de l'État en Afrique et de ses modalités d'intervention pour maintenir sa légitimité montre que le développement et par là les politiques censées le promouvoir, est toujours pensé de l'extérieur même s'il a été partiellement endogénéisé. L'aide contribue à pérenniser cette dépendance qui fait que les États restent peu, voire pas consultés. Notons que l'inachèvement juridique et institutionnel qui caractérise de nombreux États africains pèse encore sur la mise en œuvre de ces nouvelles politiques publiques. À un autre niveau et au-delà de leur définition, se pose la question de la gouvernance qui consiste à

22. Dans le texte, *The veil of vagueness*.

23. Par exemple, des parents qui refusent de scolariser leurs enfants échappent aux politiques publiques scolaires (choix des contenus, de la langue d'enseignement, de la durée des études, des modalités de la certification, etc.). Pour la santé, de même, certaines populations peuvent se poser en marge (refus de la vaccination, choix en faveur des médecines « traditionnelles », etc.).

mettre en place des procédures et des règles permettant d'appliquer ces politiques après confrontations et négociations des intérêts sociaux en jeu (Winter, 2001). Si des progrès ont été accomplis en termes de gouvernance politique et économique, beaucoup reste à faire pour améliorer la participation citoyenne à ces deux niveaux.

Depuis la période des indépendances, différents modèles se sont donc succédé : État protecteur et providence, puis État libéral (ou la minimisation de l'État) et, à présent, État sociolibéral démocratique. *In fine*, le débat se concentre sur la recherche de nouvelles règles de coexistence du marché et de l'action publique dans le processus actuel de mondialisation. La question essentielle devient alors celle de la redéfinition des fonctions de l'État, autrement dit des limites et des rôles respectifs, mais complémentaires, du public et du privé, de l'interventionnisme et du marché, de l'État et de la société civile. Ce retour du rôle transformateur de l'État par l'élaboration de politiques publiques n'implique pas l'élimination du secteur privé. Loin de cela, le renouveau des politiques publiques relève d'une imbrication plus forte entre le public et le privé, et ce pour plusieurs raisons. D'abord, la mondialisation se poursuit. Ensuite, les acteurs privés se voient parfois investis du rôle d'exécuter les décisions publiques censées remplir un objectif d'intérêt général. Enfin, la mise en place d'une régulation n'implique pas qu'elle soit publique, ce dont témoignent le nombre croissant d'autorégulations privées (Coussy, 2002). Quelle que soit l'ampleur du retour des politiques publiques, celles-ci ne peuvent ni ne veulent s'opposer à la poursuite de la mondialisation d'autant plus que les libéralisations et les privatisations sont peu réversibles (Coussy, 2002) : il est difficile, tant pour des raisons politiques que financières, de renationaliser des entreprises ou de rétablir des protections.

L'évolution du rôle de l'État et la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques en Afrique a été producteur de changement social : le processus de décentralisation a pu faire émerger à certains endroits des politiques locales ; l'élaboration des plans décennaux a obligé les États à recréer des ressources humaines compétentes dans les administrations ; la société civile a souvent été convoquée pour donner son avis sur les perspectives (voir chapitre 2, *infra*) ou pour évaluer une politique donnée (voir chapitre 3, *infra*) ; les élections ont été de plus en plus souvent « libres » ; les corps intermédiaires ont retrouvé une certaine place.

Selon Pierre Muller, « On considèrera donc qu'il y aura changement de politique publique lorsque l'on pourra constater les trois changements suivants : un changement des objectifs des politiques et, plus généralement, des cadres normatifs qui orientent l'action publique ; un changement des instruments qui permettent de concrétiser et de mettre en mouvement l'action publique dans un domaine ; un changement des cadres institutionnels qui structurent l'action publique dans le domaine concerné » (2005, p. 156-157). Certains pays africains ont ainsi produit de nouvelles politiques, en les orientant vers la lutte contre la pauvreté, ont assuré l'élaboration et la mise en œuvre de plans sectoriels et de plans intersectoriels et

ont mis en place de nouvelles pratiques relatives à l'évaluation de ces politiques. Ceci ne signifie pas que la gouvernance s'en soit partout améliorée: ainsi, les faits de corruption sont toujours aussi nombreux, voire plus encore qu'auparavant, et la gabegie n'a pas cessé pour autant dans de nombreux pays, démontrant ainsi les limites de l'efficacité des interventions des bailleurs de fonds internationaux²⁴ et la production de trajectoires singulières au sein de ce processus de mondialisation et d'internationalisation des politiques publiques.

24. D'un autre côté, certains pays occidentaux, comme la France, sont aussi producteurs de pratiques politiques où « une vraie déontologie du politique fait défaut » (Deschamps, 2012, p.845), tout comme les grandes firmes internationales.

Bibliographie

- Akindès F., 2000, « Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire. La paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible? », *Politique africaine*, n° 78, p. 126-141.
- Amselle J.-L. et Grégoire E., 1987, « Complicités et conflits entre bourgeoisies d'État et d'affaires au Mali, Niger et Nord-Nigeria », in *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 23-47.
- André G. et Poncelet M., 2013, « Héritage colonial et appropriation du "pouvoir d'éduquer" », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 12, p. 271-295.
- Banque mondiale, 1997, *World Development Report 1997, The State in a Changing World*, Oxford University Press, 281 p.
- Banque mondiale, 2005, *Bâtir des États performants. Créer des sociétés engagées*, Rapport du groupe de travail de la Banque mondiale sur le renforcement des capacités en Afrique, Washington, Banque mondiale, 201 p.
- Barbier J.-Cl. et Le Bris E., 1985, « Avant-propos », « Les Politiques urbaines », *Politique africaine*, n° 17, p. 3-7.
- Barker J. (éd.), 1984, *The Politics of Agriculture in Tropical Africa*, Londres-New Delhi, Sage, 320 p.
- Berg E. (coord.), 1981, *Le développement accéléré en Afrique au sud du Sahara, Programme indicatif d'action*, Banque mondiale, Washington, 223 p.
- Charton H., 2015, « Gouvernement de l'école et communautés épistémiques au Sénégal. Trajectoires d'acteurs et circulation des normes et des modèles d'éducation en contexte international », *Revue Tiers Monde*, n° 223, p. 49-65.
- Church H., 1963, *Environment and policies in West Africa*, Princeton, N. J., Van Nostrand, 135 p.
- Compaoré F. et Pilon M., 2017, « L'évolution de l'offre privée dans l'enseignement primaire au Burkina Faso depuis 2000 », in Compaoré F., Comparé M. et Kobiané J.-F., *Dynamiques éducatives au Burkina Faso : bilan et perspectives*, Ouagadougou, L'Harmattan Burkina Faso, p. 273-305.
- CNUCED (Conférence des Nations sur le commerce et le développement), 2002, *De l'ajustement à la réduction de la pauvreté : qu'il y a-t-il de nouveau ? Aperçu*, Genève, Conseil du commerce et du développement, 8 p.
- Courade G., 2001, « Paupérisation et inégalités d'accès aux ressources », in Winter G. (coord.) *Inégalités et politiques publiques en Afrique, Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala/IRD, p. 25-39.
- Coussy J., 2003, « Les politiques publiques dans la mondialisation libérale : un retour? », in *L'économie politique*, n° 17(1), p. 42-59.
- Coussy J., 2006, « États africains, programmes d'ajustement structurel et consensus de Washington », *L'économie politique*, 4, n° 32, p. 29-40.
- Crowder M., 1964, « Indirect Rule: French and British Style », *Africa: Journal of the International African Institute*, vol. 34, n° 3, p. 197-205.
- Deschamps E., 2012, « L'État exemplaire : slogan ou nouveau principe? », *Revue française d'administration publique*, n° 143, p. 829-845.
- Dia H., Hugon Cl. et d'Aiglepierre R., 2016, « États réformateurs et éducation arabo-islamique en Afrique. Vers un compromis historique? Introduction thématique », *Afrique contemporaine*, n° 257, p. 11-23.
- Diop M., 1959, *Contribution à l'étude des problèmes politiques en Afrique noire*, Paris, Présence africaine, 267 p.

- Diop M.-C., 2001, *Les politiques sociales en Afrique de l'Ouest : Quels changements depuis le Sommet de Copenhague ? Synthèse des études de cas (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal)*, Politique sociale et développement, Document du programme n° 5, Institut de recherche des Nations unies pour le développement social, 65 p. [[http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/\(httpAuxPages\)/0760D98843FC812080256B5E003E3367/\\$file/diop.pdf](http://www.unrisd.org/80256B3C005BCCF9/(httpAuxPages)/0760D98843FC812080256B5E003E3367/$file/diop.pdf)].
- Diop M.-C. (dir.), 2013, *Sénégal (2000-2012). Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale*, Paris, Karthala, 840 p.
- Dozon J.-P., 1987, « Ce que valoriser la médecine traditionnelle veut dire », *Politique africaine*, n° 28, Karthala, p.9-20.
- Durufflé G., 1988, *L'ajustement structurel en Afrique (Sénégal, Côte d'Ivoire, Madagascar)*, Paris, Karthala, 208 p.
- Eboko F., 2005, « Politique publique et sida en Afrique. De l'anthropologie à la science politique », *Cahiers d'études africaines*, n° 178, p.351-387.
- Eboko F., 2015, *Repenser l'action publique en Afrique. Du sida à l'analyse de la globalisation des politiques publiques*, Paris, Karthala, 264 p.
- Enguéléguélé M., 2008, « Quelques apports de l'analyse de l'action publique à l'étude du politique en Afrique subsaharienne », *Politique et sociétés*, vol.27, n° 1, p.3-28.
- Fassin D., 1987, « Avant-propos : la santé un enjeu politique quotidien », *Politique africaine*, n° 28, « Politiques de santé », p.2-8.
- Fassin D., 2000, *Les enjeux politiques de la santé. Études sénégalaises, équatoriennes et françaises*, Paris, Karthala, 344 p.
- Fay Cl., 2000, « La décentralisation dans un Cercle (Tenenkou, Mali) », *Autrepart*, n° 14, p.121-142.
- Gibson D. et Goodin R. E., 1999, « The Veil of Vagueness. A Model of Institutional Design », in Egeberg M. et Lægreid P. (éd.), *Organizing Political Institutions. Essays for Johan P. Olsen*, Oslo, Scandinavian University Press, p.357-385.
- Grégoire E., 1986 (réimp. 1990), *Les Alhazai de Maradi (Niger) : histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, éditions de l'ORSTOM, collection Travaux et documents, n° 187, Paris, 228 p.
- Grégoire E., 2013, « Islamistes et rebelles touaregs maliens : alliances, rivalités et ruptures », *ÉchoGéo* [En ligne], Sur le Vif [<http://echogeo.revues.org/13466>], mis en ligne le 3 juillet.
- Grégoire E., 2018, « Sahel : l'ensablement du conflit », in « L'état des conflits, 2018 », Les grands dossiers de *Diplomatie*, n° 42, Paris, p.60-62.
- Grégoire E. et Labazée P., 1993, *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, pratiques et logiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*, coédition Karthala-ORSTOM, Paris, 262 p.
- Guénard Ch. et Dubois J.-L., 2001, « Inégalités, croissance et pauvreté en Afrique subsaharienne », in Winter G. (dir.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique*, Paris, Karthala/IRD, p.41-56.
- Hassenteufel P., 2008, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 294 p.
- Henaff N., 2003, « Quel financement pour l'École en Afrique ? », *Cahiers d'études africaines*, n° 169-170, p.167-188.
- Henaff N. et Lange M.-F., 2009, "Education for All, Quality for Some – The management of expansion and quality imperatives in Vietnam", communica-

- tion, *The 10th UKFIET International Conference on Education and Development "Politics, Policies and Progress"*, 15-17 September 2009, Oxford, United Kingdom.
- Henaff N. et Lange M.-F., 2011, « Inégalités scolaires au Sud : transformation et reproduction », in « Inégalités scolaires au Sud », *Autrepart*, n° 59, p. 3-18.
- Hugon Ph., 2001, « Les évaluations de l'intervention publique en économie du développement. L'exemple des politiques d'ajustement en Afrique subsaharienne », in Baré J.-F. (coord.) *L'évaluation des politiques de développement, Approches pluridisciplinaires*, Paris, collection Logiques politiques, L'Harmattan, p. 281-315.
- Jaglin S., 1998, « La gestion urbaine en archipels en Afrique australe », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 80-81, p. 27-34.
- Janin P., 2009, « Les "émeutes de la faim" : une lecture (géopolitique) du changement (social) », *Politique étrangère*, p. 251-263.
- Jean G., 2017, *La méthode des évaluations aléatoires en économie du développement, une analyse critique à partir du cas de Madagascar dans le secteur de l'éducation primaire*, thèse de doctorat, sciences économiques, Saint-Quentin-en-Yvelines, Université Paris-Saclay, 290 p.
- Jobert B. et Muller P., 1987, *L'État en action. Politiques publiques et corporatismes*, Paris, Presses universitaires de France, 242 p.
- Kitaev I., 1999, *Private education in sub-Saharan Africa: A re-examination of theories and concepts related to its development and finance*, Paris, IIEP/Unesco, 195 p. [<http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001176/117631e.pdf>].
- Kiwanuka S., 1970, « Colonial Policies and Administrations in Africa: The Myths of the Contrasts », *African Historical Studies*, vol. 3, n° 2, p. 295-315.
- Kübler D. et de Maillard J., 2009, *Analyser les politiques publiques*, Presses universitaires de Grenoble, 224 p.
- Lange M.-F., 1991, « Systèmes scolaires et développement : discours et pratiques », *Politique africaine*, n° 43, p. 105-121.
- Lange M.-F., 2001, (éditeur scientifique), « Des écoles pour le Sud. Stratégies sociales, politiques étatiques et interventions du Nord », *Autrepart*, n° 17, p. 3-182.
- Lange M.-F., 2002, « Politiques publiques d'éducation », in Lévy M. (dir), *Comment réduire pauvreté et inégalités. Pour une méthodologie des politiques publiques*, IRD-Karthala, Paris, p. 37-59.
- Lange M.-F., 2003, « École et mondialisation : vers un nouvel ordre scolaire ? », in « Enseignements », *Cahiers d'études africaines*, XLIII (1-2), n° 169-170, p. 143-166.
- Lange M.-F., 2007, « Espaces scolaires en Afrique francophone », *Ethnologie française*, n° 37, p. 639-645.
- Lange M.-F. et Diarra S. O., 1999, « École et démocratie. L'"explosion" scolaire sous la III^e République au Mali », *Politique africaine*, n° 76, p. 164-172.
- Lange M.-F. et Henaff N., 2015, « Politiques, acteurs et systèmes éducatifs entre internationalisation et mondialisation » in « Internationalisation et transformation des systèmes éducatifs au Sud », *Revue Tiers Monde*, n° 223, p. 11-27.
- Lanoue E., 2003, « "Le temps des missionnaires n'est plus !" Le devenir postcolonial de l'enseignement catholique en Côte d'Ivoire (1958-2000) », *Cahiers d'études africaines*, n° 169-170, p. 99-120.
- Le Bris E., Le Roy E. et Leimdorfer F., 1982, *Enjeux fonciers en Afrique noire*, Paris, Karthala, 425 p.

- Le Bris E. et Le Roy E., 1986, « Avant-propos », « Politiques foncières et territoriales », *Politique africaine*, n° 21, p.3-9.
- Le Bris E. et Paulais Th., 2007, « Introduction thématique. Décentralisations et développements », *Afrique contemporaine*, n° 221, p.21-44.
- Lewandowski S., 2007, « L'État, "gestionnaire" de l'éducation? Diversification et privatisation de l'offre scolaire au Burkina Faso, in *L'enseignement supérieur dans la mondialisation libérale: Une comparaison libérale (Maghreb, Afrique, Canada, France)*, Tunis, Institut de recherche sur le Maghreb contemporain, p. 89-103 [<http://books.openedition.org/irmc/728>].
- Lewandowski S., 2011, « Politiques de lutte contre la pauvreté et inégalités scolaires à Dakar: vers un éclatement des normes éducatives? », *Autrepart*, n° 59, p.37-56.
- Lombard J., 2015, *Le monde des transports sénégalais. Ancrage local et développement international*, Marseille, IRD, 288 p.
- Losch B., 2001, « Les politiques publiques et les compromis sectoriels face à la mondialisation: normes internationales, rôle des firmes et projet national en Afrique », in Winter G. (coord.) *Inégalités et politiques publiques en Afrique, Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, Paris, Karthala/IRD, p.375-413.
- Mair L. P., 1936, *Native Policies in Africa*, Londres, Routledge, 303 p.
- Marie A., 1988, « État, politique urbaine et sociétés civiles: le cas africain », *Tiers-Monde*, vol. 29, n° 116, p. 1147-1169.
- Makonda A., 1988, « Une École "pour le peuple"? », *Politique africaine*, n° 31, p. 39-50.
- Mazzocchetti J., 2014, « "Le diplôme-visa". Entre mythe et mobilité. Imaginaires et migrations des étudiants et diplômés burkinabè », *Cahiers d'études africaines*, n° 213-214, p.49-80.
- Mény Y. et Thoning J.-C., 1989, *Politiques publiques*, Paris, PUF, collection Thémis Science politique, 392 p.
- Ministère de l'Économie et des Finances, 2016, Paris [https://www.tresor.economie.gouv.fr/Ressources/3766_initiative-en-faveur-des-pays-pauvres-tres-endettes-ppte].
- Muller P., 1990a, *Les politiques publiques*, Paris, Presses universitaires de France, 126 p.
- Muller P., 1990b, « Les politiques publiques entre secteurs et territoires », in *Politiques et management public*, vol. 8, n° 3, p. 19-33.
- Muller P., 2000, « L'analyse cognitive des politiques publiques: vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 50, n° 2, p. 189-208.
- Muller P., 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. Structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, vol. 55, p. 155-187.
- Nay O., 2010, « Les politiques de développement », in Borraz O et Guiraudon V. (dir.), *Politiques publiques, vol.2 Changer la société*, Sciences Po Gouvernances, p. 138-170.
- Niang F., 2014, « L'école primaire au Sénégal: éducation pour tous, qualité pour certains », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n° 13, p. 239-261.
- Nishimura M. et Yamano T., 2013, Emerging private education in Africa: determinants of school choice in rural Kenya, *World Development*, n° 43, p. 266-275.

- Olivier de Sardan J.-P., 2011, « Gouvernance locale. La délivrance de quatre biens publics dans trois communes nigériennes », *Études et travaux du LASDEL*, n°95, p.9.
- Olivier de Sardan J.-P. et Ridde V. (dir.), 2014, *Une politique publique de santé et ses contradictions. La gratuité des soins au Burkina Faso, au Mali et au Niger*, Paris, Karthala, 480 p.
- Palier B. et Surel Y., 2005, « Les “trois I” et l’analyse de l’État en action », *Revue française de science politique*, vol.55, p.7-32.
- Payre R. et Pollet G., 2013, *Socio-histoire de l’action publique*, Paris, La Découverte, 128 p.
- Plan Sénégal émergent (PSE), 2014, Dakar, République du Sénégal, 157 p.
- Randrianasolo H., Castellanet Ch., Coquart Ph. et Ribier V., 2011, *Le rôle de l’aide publique au développement dans le renforcement des États africains*, GREC collection Débats & Controverses, n°5, 76 p.
- Raynaud Cl., 2001, « Comment évaluer les politiques de lutte contre le sida en Afrique », in Baré J.-F. (textes réunis et présentés par) *L’évaluation des politiques de développement. Approches pluridisciplinaires*, Paris, L’Harmattan, p.318-354.
- Ridde V., 2008, “Equity and health policy in Africa: Using concept mapping in Moore (Burkina Faso)”, *BMC Health Services Research* [<https://bmchealth-servres.biomedcentral.com/articles/10.1186/1472-6963-8-90>].
- Ridde V., 2011, « Politiques publiques de santé, logiques d’acteurs et ordre négocié au Burkina Faso », *Cahiers d’études africaines*, n°201, p.115-143.
- Suret-Canale J., 1987, *Afrique et capitaux*, tome 1, L’arbre verdoyant éditeur, Montreuil, 291 p.
- Thoening J.-C., 1985, « L’analyse des politiques publiques », in J. Leca et M. Grawitz (dir.), *Traité de Science politique*, Paris, PUF, tome 4, p. 1-60.
- Verdier E., 2008, « L’usage des idées floues. L’éducation et la formation tout au long de la vie », in Giraud, O., Muller, P. et Warin, P. (dir.), *Politiques publiques et démocratie. Mélanges en l’honneur de Bruno Jobert*, Paris, La Découverte, p. 109-138.
- Winter G., 2001, *Inégalités et politiques publiques en Afrique, Pluralité des normes et jeux d’acteurs*, Paris, Karthala/IRD, 453 p.
- Williamson J., 1990, « What Washington Means by Policy Reform? », in J. Williamson, ed., *Latin American Adjustment : How Much Has Happened?*, Institute for International Economics, Washington, p.7-20.
- Wodon Q., 2014, *Education in Sub-Saharan Africa. Comparing Faith-Inspired, Private Secular, and Public Schools*, Washington, The World Bank, 139 p. [<https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/16391/9780821399651.pdf?sequence=1>].

Grégoire Emmanuel, Lange Marie-France (2018)

Politique publiques, développement et mondialisation
en Afrique subsaharienne

In : Grégoire Emmanuel (ed.), Kobiané J.F. (ed.), Lange
Marie-France (ed.). *L'Etat réhabilité en Afrique :
réinventer les politiques publiques à l'ère néolibérale*

Paris : Karthala, p. 19-45

ISBN 978-2-8111-2504-2